

**Rapport Article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019
(Loi Energie – Climat)**

METROPOLE Gestion

Juin 2022

Structure du rapport

1. Notre démarche générale de prise en compte des critères ESG et des risques climatiques
 - a. La démarche d'investisseur responsable de METROPOLE Gestion
 - b. Transparence et publications auprès des investisseurs
 - c. Notre offre de fonds Value Responsable
 - d. Nos contributions à la promotion de l'investissement responsable
2. Nos ressources dédiées à l'investissement durable
 - a. Moyens humains internes
 - b. Moyens techniques internes et externes
 - c. Notre système propriétaire de notation ESG
3. Gouvernance en matière d'investissement durable
 - a. Principes généraux
 - b. Politique de rémunération
 - c. Dispositif de contrôle
4. Notre stratégie d'engagement auprès des émetteurs
 - a. Objet et enjeux de notre politique d'engagement
 - b. Les formes de notre engagement
 - c. Mise en œuvre
5. Informations relatives à la Taxonomie européenne
6. L'alignement sur la trajectoire 2° de l'Accord de Paris
7. La stratégie de préservation de la Biodiversité
 - a. La perte de la biodiversité est un risque systémique
 - b. Notre approche
 - c. Nos engagements
 - d. Les prochaines étapes
8. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques
 - a. Identification des risques de durabilité
 - b. Prise en compte des résultats de la recherche ESG dans la construction du portefeuille
 - c. Politique d'exclusion de METROPOLE Gestion
 - d. Gestion des controverses

Conformément à l'article 29 de la loi Energie-Climat du 8 novembre 2019, la société METROPOLE Gestion établit le présent rapport concernant sa stratégie en matière de prise en compte des critères ESG dans sa politique d'investissement et de gestion des risques.

1- Notre démarche générale de prise en compte des critères ESG et des risques climatiques

a. La démarche d'investisseur responsable de METROPOLE Gestion s'inscrit dans ses valeurs fondatrices.

Nous avons la conviction qu'au-delà de l'analyse et de l'intégration des risques ESG, il est de notre responsabilité d'investisseur pour le compte de nos clients, d'inciter les entreprises à mettre en place une démarche responsable dans leur approche afin que leurs objectifs de croissance s'inscrivent dans la durée, tant en matière sociale qu'environnementale et climatique, ouvrant de nouvelles opportunités de développement et de croissance pour elles. METROPOLE Gestion a ainsi mis en œuvre depuis 2008 une démarche d'analyse de l'entreprise à 360° qui prend en compte trois aspects : analyse extra-financière, analyse financière, analyse bilancielle. Cette approche nous permet à la fois d'évaluer les risques ESG propres à chaque entreprise mais aussi de mesurer les opportunités qui s'ouvrent à elles dans le cadre de leur transformation vers une croissance durable. METROPOLE Gestion entend inciter, par ses investissements pour le compte de ses clients, l'ensemble du monde économique à entrer dans une démarche de transition vers une croissance durable.

La gestion Value, dont la méthode consiste à investir dans des sociétés décotées par rapport à leur valeur industrielle et donc délaissées par les marchés financiers, implique par essence d'adopter une vigilance particulière sur l'ensemble des risques encourus par ces sociétés, risques financiers mais aussi et au même titre les risques liés à la gouvernance, les risques sociaux et les risques environnementaux. C'est ainsi que METROPOLE Gestion a, dès 2008, lancé un fonds actions zone euro de style Value et ISR puis mis en place un partenariat avec l'Université Clermont Auvergne afin d'adopter une rigueur académique dans son analyse des risques ESG encourus par les entreprises, à un moment où les rapports des entreprises sur ces thématiques étaient balbutiants et leurs responsabilités mal définies. METROPOLE Gestion, en collaboration avec l'Université Clermont Auvergne a ainsi établi une méthodologie de notation quantitative des entreprises (rating) sur des critères ESG, couvrant environ 150 indicateurs fondamentaux répartis entre 4 piliers d'analyse, Environnement, Social, Gouvernance et Parties Prenantes.

Au-delà des risques encourus par les entreprises sur ces thématiques, il nous a paru essentiel de les encourager à s'améliorer en adoptant une approche responsable et durable dans leur croissance, en privilégiant une méthodologie dite Best-in-class / Best effort, entamant ainsi dès le début une démarche d'engagement avec les entreprises, à la fois en intégrant ces critères à notre politique d'exercice des droits de vote mais aussi dans le cadre d'un dialogue direct avec elles.

Afin de prolonger notre démarche et d'encourager la recherche académique sur ces thématiques, METROPOLE Gestion finance depuis 2012 une Chaire de recherche auprès de la Fondation de l'Université Clermont Auvergne afin de permettre à de jeunes chercheurs de travailler sur les thématiques ESG.

Chaire de recherche : <https://chaire-valeur-et-rse.fr/>



La démarche de METROPOLE Gestion est détaillée dans sa politique RSE publiée sur le site internet de la société.

Politique RSE : http://doc.metropolegestion.fr/pdf/MG_Politique_RSE_fr.pdf

Depuis 2016, nous avons porté une attention plus particulière à la prise en compte du changement climatique à la fois dans nos critères de notation des entreprises et dans l'intégration de ces critères à notre gestion.

Notre évaluation des risques climatiques repose sur une approche quantitative et qualitative.

Un ensemble d'indicateurs relatifs au changement climatique est pris en compte dans notre modèle propriétaire. 35 indicateurs sur 150, soit plus de 20% des indicateurs que nous suivons répondent à des critères relatifs au changement climatique et sont répartis dans les 4 piliers d'analyse. Ils sont partie intégrante de la notation ESG telle que décrite précédemment.

Nous établissons en outre une notation spécifique des performances liées à la gestion des risques climatiques, permettant de classer les entreprises en conséquence. Nous calculons ainsi un « score de risques climat » pour chaque entreprise qui prend en compte les risques physiques et les risques de transition auxquels font face les entreprises. Ce score compte 22 sous-indicateurs classés en percentiles, qui sont ensuite équipondérés.

Cette approche quantitative est complétée par une approche qualitative pour chaque entreprise au cours d'entretiens menés en direct avec elles.

Ils se répartissent dans les thématiques suivantes :

- Risques physiques induits par le changement climatique ;
- Risques induits par la transition vers une économie bas-carbone ;
- Opportunité favorisant une économie bas-carbone ;
- Compatibilité trajectoire 2° ;
- Conséquences des changements climatiques et des événements météo extrêmes ;
- Évolution de la disponibilité des ressources « climatiquement » compatibles avec les objectifs ;
- Cohérence des dépenses d'investissement avec la stratégie bas-carbone ;
- Mesures d'émissions de GES.

METROPOLE Gestion s'est dotée d'une politique de gestion Value Responsable disponible sur son site internet, intégrant ces différents critères dans sa politique de gestion.

Politique de gestion Value Responsable :

http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Politique_de_gestion_Value_Responsable.pdf

METROPOLE Gestion a dès sa création, considéré qu'exercer les droits de vote pour le compte de nos clients est une partie intégrante de la mise en place d'un dialogue avec les entreprises pour faire évoluer leurs pratiques en matière de thématiques ESG. Nous avons d'ailleurs constaté au fur et à mesure des années une attention plus particulière des entreprises au vote des actionnaires et la mise en place d'un dialogue de leur part avec les investisseurs.

L'analyse des résolutions et l'exécution des votes sont menées par l'équipe de gestion de METROPOLE Gestion avec l'appui de l'agence ISS.

Politique de vote : http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Politique_de_vote.pdf

Rapport sur l'exercice des droits de vote METROPOLE Sélection :

http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Rapport_droits_de_vote_MS_fr.pdf

Rapport sur l'exercice des droits de vote METROPOLE Small Cap Value :
http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Rapport_droits_de_vote_MAE_fr.pdf

Rapport sur l'exercice des droits de vote METROPOLE Euro SRI :
http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Rapport_droits_de_vote_MESRI_fr.pdf

En plus de l'exercice des droits de vote, l'équipe de gestion de METROPOLE Gestion a toujours exercé un dialogue avec les entreprises dans lesquelles elle investit pour le compte de ses clients en rencontrant non seulement les responsables RSE des entreprises mais aussi les Directeurs Généraux et les Directeurs Financiers de celles-ci afin de déterminer leur degré d'implication dans le développement durable de leur société. Au-delà du dialogue direct avec les entreprises, METROPOLE Gestion s'est engagée plus récemment dans la mise en place d'un dialogue thématique chaque année sur des thèmes bien précis où chaque société rencontrée est interrogée. De plus, METROPOLE Gestion, par l'intermédiaire du CDP (Carbon Disclosure Project), interroge les entreprises dans le cadre d'un engagement collectif en vue de renforcer l'influence sur celles-ci, plus particulièrement sur leur action en faveur du climat. Enfin, METROPOLE Gestion s'est associée avec le Climate Action 100+ dans le suivi plus particulier avec un groupe d'investisseur, de la société HeidelbergCement.

Cette démarche est développée dans notre Politique d'engagement et un Rapport d'engagement est publié chaque année.

Politique d'engagement : http://doc.metropolegestion.fr/pdf/MG_Politique_d'engagement_fr.pdf

Rapport d'engagement : http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Rapport_d_engagement.pdf

METROPOLE Gestion a toujours adopté une approche Best-in-class / Best effort afin d'encourager l'évolution des entreprises vers un développement durable. En ce sens, METROPOLE Gestion n'est pas favorable à des exclusions systématiques qui empêcheraient tout dialogue avec les entreprises exclues dans le cadre d'une transition nécessaire de certains secteurs où les alternatives sont encore balbutiantes. Pour autant, nous avons adopté une Politique d'exclusion ciblée indissociable de notre engagement ESG mettant l'accent sur l'ensemble des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et plus particulièrement sur les principes de respect de la personne humaine, de l'environnement et des objectifs de l'Accord de Paris.

Politique d'exclusion : http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Politique_d_exclusion_sectorielle.pdf

Conformément au règlement européen SFDR (Sustainable Financial Disclosure Regulation) entré en vigueur le 10 mars 2021 pour une partie de ses dispositions, METROPOLE Gestion prend en compte les risques de durabilité dans le processus d'investissement des fonds et mandats. Les politiques et processus mis en place par METROPOLE Gestion tels que décrits ci-dessus visent à identifier les facteurs ESG qui peuvent présenter des opportunités mais aussi à identifier les risques de durabilité qui pourraient avoir une incidence négative sur les performances. Dans le cadre du processus de gestion, l'équipe de gestion procède à une évaluation des principales incidences négatives en matière de durabilité des entreprises dans lesquelles elle investit, au niveau de la notation des entreprises, de la construction des portefeuilles, de la politique d'exclusion, de la gestion des controverses qui peuvent apparaître ainsi que dans le dialogue direct, thématique et collectif avec les entreprises. Cette démarche globale permet d'atténuer ou d'éliminer les principales incidences négatives en matière de durabilité et dans le cadre de son dialogue direct et collectif avec les entreprises, METROPOLE Gestion peut les encourager à diminuer ces incidences.

b. Transparence et publications auprès des investisseurs

METROPOLE Gestion a mis en place un ensemble de politiques couvrant nos principes de la gestion ISR ainsi qu'un ensemble de rapports à destination des investisseurs.

L'ensemble de ces informations est consultable sur notre site internet www.metropolegestion.com

Politiques :

- Politique RSE
- Politique de vote
- Politique d'engagement actionnarial
- Politique de gestion Value Responsable
- Politique de prévention et de suivi des controverses
- Intégration des critères ESG dans les processus de gestion des risques et contrôle interne
- Politique d'exclusion
- Code de transparence
- Politique de gestion des risques de durabilité

Rapports :

- Rapport annuel d'exercice des droits de vote pour la société de gestion et pour les compartiments METROPOLE Sélection, METROPOLE Euro SRI, METROPOLE Small Cap Value
- Rapport annuel d'engagement
- Rapport annuel d'impact pour les compartiments METROPOLE Sélection, METROPOLE Euro SRI, METROPOLE Small Cap Value
- Notation moyenne ESG mensuelle des compartiments METROPOLE Sélection, METROPOLE Euro SRI, METROPOLE Small Cap Value (factsheets mensuels)
- Empreinte carbone moyenne de chaque portefeuille (factsheets mensuels)
- Informations ESG intégrées au rapport annuel
- Rapport de transparence des UNPRI

Recherche ESG :

- Chaire de recherche « Valeur et RSE » en partenariat avec l'Université de Clermont Auvergne
- Publication d'une lettre ISR trois fois par an accessible sur notre site internet.

c. Notre offre de fonds Value Responsable

Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont partie intégrante de la stratégie de gestion Value Responsable de METROPOLE Gestion qui est pionnier de l'ESG depuis 2008. En tant qu'investisseur responsable METROPOLE Gestion incite les entreprises et les émetteurs à s'améliorer sur les trois grands thèmes extra-financiers (Environnement, Social, Gouvernance) ainsi que sur la dynamique de lutte contre le réchauffement climatique.

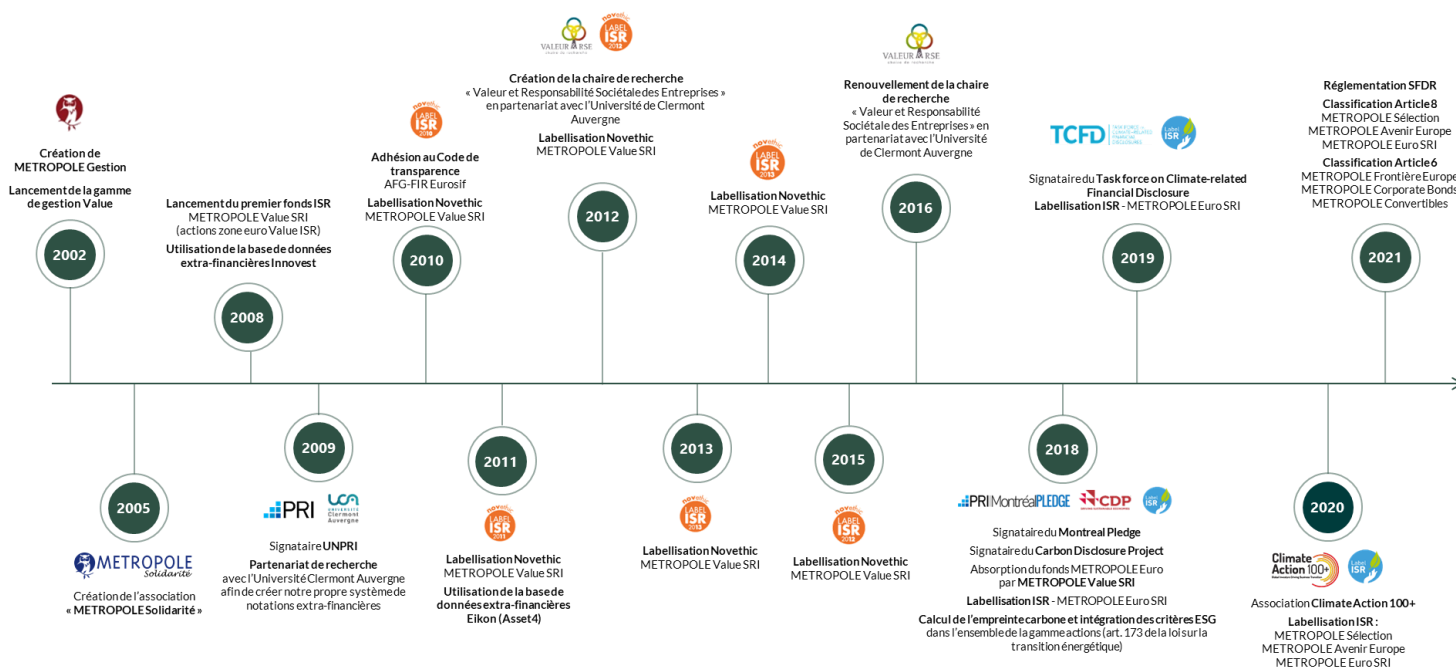
Au 31 décembre 2021, les encours totaux des actifs prenant en compte des critères ESG représentaient 1.352 Millions €, soit 95,9% des encours gérés par METROPOLE Gestion.

METROPOLE Gestion publie sur son site internet, www.metropolegestion.com, la liste des fonds ouverts au public et met à disposition des investisseurs la documentation annuelle et périodique de chaque compartiment.

Les compartiments de la SICAV appliquent ainsi de façon transverse la stratégie de gestion Value Responsable et prennent ainsi en compte de manière intrinsèque les enjeux de développement durable. Les compartiments METROPOLE Sélection, METROPOLE Euro SRI et METROPOLE Small Cap Value relèvent des produits promouvant les caractéristiques environnementales et/ou sociales conformément à l'article 8 du règlement SFDR. Les compartiments METROPOLE Frontière Europe, METROPOLE Corporate Bonds et METROPOLE Convertibles relèvent des produits qui intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance mais n'en font pas la promotion conformément à l'article 6 du règlement SFDR. Les compartiments METROPOLE Corporate Bonds et METROPOLE Convertibles ont été fermés le 8 avril 2022. Au total, les fonds et mandats relevant de l'article 8 du règlement SFDR affichent un encours de 740 millions d'euros au 31 décembre 2021 soit 52% des encours totaux gérés par la société de gestion.

d. Nos contributions à la promotion de l'investissement responsable

Depuis sa création METROPOLE gestion a mené une démarche continue et a contribué à la promotion de l'investissement responsable comme décrit ci-dessous :



La frise ci-dessus matérialise nos engagements à travers les initiatives nationales et internationales que nous soutenons portant sur les pratiques d'investissement responsable mais aussi sur l'attention aux risques climatiques au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, la promotion et le financement de la recherche universitaire autour des sujets de l'investissement responsable ainsi que l'application de nos principes dans les processus de gestion.

METROPOLE Gestion soutient de nombreuses initiatives internationales en étant signataire non seulement des UNPRI depuis 2009, mais plus particulièrement en étant signataire du Carbon Disclosure Project (CDP) depuis 2018 et en s'engageant collectivement aux côtés d'autres investisseurs sur les questions liées au changement climatique. De plus, METROPOLE Gestion est signataire depuis 2018 du Montréal Carbon Pledge et du Task force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD) depuis 2019. Enfin, METROPOLE Gestion s'est associée au Climate Action 100+

dans le suivi plus particulier avec un groupe d'investisseur, de la société HeidelbergCement. Les résultats de cet engagement seront détaillés dans notre rapport d'engagement.

2- Nos ressources dédiées à l'investissement durable

a. Moyens humains internes

Fort de ses convictions, METROPOLE Gestion a souhaité que les frontières traditionnelles existantes au sein des entreprises d'investissement entre équipes de gestion et d'analystes financiers d'une part, et ESG d'autre part soient abolies.

De la même façon qu'au cours de nos entretiens avec les entreprises nous interrogeons les dirigeants sur les sujets de RSE et pas seulement les équipes dédiées à ces sujets, notre équipe de gestion et d'analyse financière classique est aussi responsable de la gestion et de l'analyse ESG des entreprises afin que croissance des résultats rime toujours avec développement durable dans la démarche et les réflexions de l'équipe.

L'équipe de gestion pluridisciplinaire est ainsi composée de 7 gérants analystes actions seniors soit 37% des effectifs de METROPOLE Gestion à temps plein. L'équipe travaille sous un mode collégial et un comité de gestion a lieu de façon hebdomadaire afin de formaliser les décisions de gestion.

L'équipe de gestion



Isabel LEVY

Directeur Général
Co-Directeur de la Gestion
Membre de la SFAF* (2001)
Entrée dans l'industrie : 1984
Fondateur de METROPOLE Gestion



Ingrid TRAWINSKI

Directeur Général Délégué
Co-Directeur de la Gestion,
Membre de la SFAF* (2000)
Entrée dans l'industrie : 1997
A rejoint METROPOLE Gestion en 2007



Cédric HERENG

Directeur Général Adjoint
Co-Directeur de la Gestion,
Membre de la SFAF* (2002)
Entrée dans l'industrie : 1999
A rejoint METROPOLE Gestion en 2005



Fredrik BERENHOLT

Gérant de portefeuille,
CFA* (2003)
Entrée dans l'industrie : 1991
A rejoint METROPOLE Gestion en 2006



Jérémy GAUDICHON

Gérant de portefeuille,
Membre de la SFAF* (2017)
Entrée dans l'industrie : 2001
A rejoint METROPOLE Gestion en 2015



Markus MAUS

Gérant de portefeuille,
Membre de la DVFA* (2001)
Entrée dans l'industrie : 1999
A rejoint METROPOLE Gestion en 2003



Thibault MOUREU

Gérant de portefeuille,
CFA* (2013)
Entrée dans l'industrie : 2006
A rejoint METROPOLE Gestion en 2014

*SFAF (Société Française des Analystes Financiers)

CFA (Chartered Financial Analyst)

DVFA (Deutsche Vereinigung für Finanzanalyse und Asset Management, Société Allemande des Analystes Financiers)

Le dispositif de contrôle est assuré par l'équipe de contrôle permanent composée de deux personnes (1.5 Equivalent Temps Plein) et par l'équipe de contrôle périodique du groupe ODDO BHF dans le cadre du rapprochement entre METROPOLE Gestion et ODDO BHF intervenu en décembre 2021. Les équipes veillent à la bonne mise en application des réglementations actuelles en matière de développement durable, tant en termes de respect de nos politiques, labellisation qu'en termes d'obligations légales de reporting et d'engagements de transparence.

b. Moyens techniques internes et externes

METROPOLE Gestion utilise un ensemble de moyens externes et internes contribuant à l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement des fonds gérés.

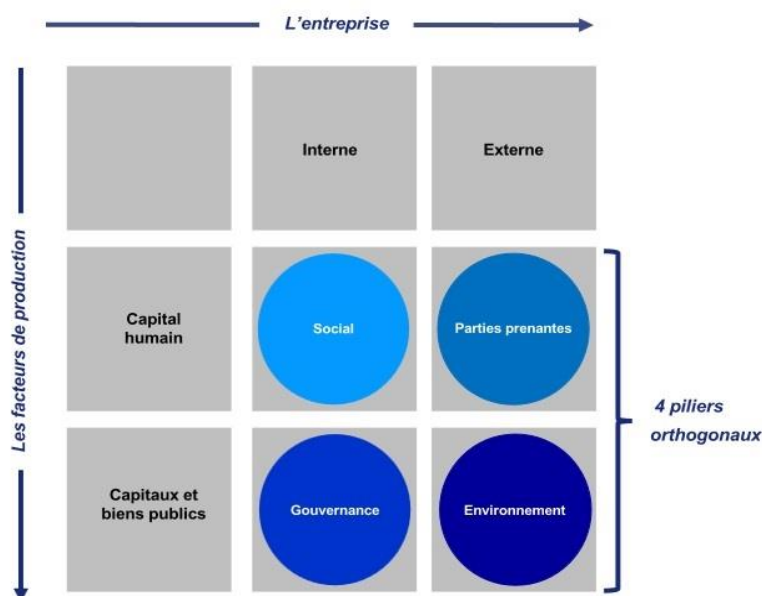
- **Eikon de Refinitiv :**
Les informations récoltées sont celles de la base Eikon de Refinitiv qui compile les données brutes issues des rapports annuels et de développement durable de plus de 5000 sociétés dans le monde ainsi que les controverses issues notamment des agences de presse. Ces données nous permettent d'alimenter notre modèle propriétaire d'évaluation quantitative ESG ainsi que notre évaluation des controverses majeures.
- **ISS :**
METROPOLE Gestion fait aussi appel à l'agence ISS, qui conseille et met en application les principes de notre politique de vote y compris en matière d'ESG.
- **CDP :**
METROPOLE Gestion, en tant que signataire du CDP, utilise la base de données quantitative et qualitative du CDP fondée sur les questionnaires envoyés aux entreprises concernant environ 5 000 sociétés dans le monde.
- **Rencontres avec les entreprises :**
L'équipe de gestion de METROPOLE Gestion rencontre environ 500 entreprises par an sur les thématiques financières et ESG et ces données récoltées nous permettent de compléter notre approche quantitative par une analyse qualitative compilée pour chaque société dans notre librairie interne et alimentée de façon collégiale par les 7 membres de l'équipe de gestion.
- **Recherche des brokers :**
METROPOLE Gestion utilise de manière accessoire la recherche des brokers (financée par la société de Gestion).

c. Notre système propriétaire de notation ESG

METROPOLE Gestion a dès 2009 souhaité établir un socle méthodologique indépendant des grandes agences de notation ESG en établissant une collaboration académique avec l'Université Clermont Auvergne afin d'établir une notation des entreprises dont nous maîtrisons l'ensemble de la construction et ainsi propre à METROPOLE Gestion.

Le référentiel est l'architecture du système de notation. Il est organisé en 4 piliers orthogonaux.

La grille est fondée sur deux axes : Interne - Externe / Capital humain - Capitaux et biens publics qui définissent quatre piliers :



Ces 4 piliers sont équipondérés. Ils sont ensuite déclinés en sous-piliers analysés de manière exhaustive :

Environnement : mesure de l'impact des activités de l'entreprise sur l'écosystème

- Impact du processus de production sur les émissions ;
- Impact du processus de production sur la consommation de ressources ;
- Impact des produits.

Social : mesure de l'impact des activités de l'entreprise sur ses ressources humaines

- Droits fondamentaux ;
- Qualité des conditions de travail (pénibilité, santé et sécurité au travail...) ;
- Développement des collaborateurs et précarité (rémunération, formation et avancement...).

Gouvernance : mesure de la qualité des relations entre dirigeants, actionnaires et conseil d'administration

- Protection des actionnaires, démarche RSE ;
- Efficacité du conseil d'administration ;
- Efficacité de l'exécutif.

Parties prenantes : mesure de la qualité des relations avec les parties prenantes contractuelles et externes

- Clients ;
- Fournisseurs ;
- Gouvernement et pouvoirs publics ;
- Société civile.

Au total 150 indicateurs sont pris en compte et répartis entre les quatre piliers d'analyse.

Ces indicateurs couvrent les 14 indicateurs obligatoires listés dans les spécifications techniques de l'article 6 de la réglementation SFDR ainsi qu'au moins un des indicateurs additionnels requis relatifs aux objectifs climatiques et autres thématiques environnementales et ceux de la thématique sociale, emploi, le respect des droits humains, anti-corruption et anti-fraude des tableaux 2 et 3 de ladite réglementation.

Notre méthodologie vise à sélectionner les meilleures sociétés européennes dans leur secteur sur les critères ESG (approche Best-in-class) ou qui ont une forte espérance de développement sur ces enjeux (approche Best effort).

Les résultats obtenus pour chaque indicateur font l'objet d'un classement de la société dans son secteur et d'une normalisation pour obtenir un score de 0 à 100%. Ces scores sont ensuite agrégés pour donner un score à chaque pilier environnement, social, gouvernance et parties prenantes, qui sont équipondérés. Les résultats obtenus pour chaque pilier sont à nouveau agrégés et normalisés pour obtenir des notes globales de 0 à 100%.

Ces notes globales sont distribuées en plusieurs groupes notés de AAA+ à CCC-.

La note globale des émetteurs est assortie d'une note Best effort. Celle-ci est calculée à partir de la variation de la note globale sur les 3 dernières années, avec des coefficients progressifs (la dernière année a un coefficient 3). Les sociétés sont classées et distribuées en 5 groupes de 1 à 5 étoiles (5 étant la meilleure note Best effort).

Les notations sont revues une fois par an au moment de la sortie des rapports annuels et de développement durable des entreprises.

La notation quantitative vérifiée et complétée par :

- La prise en compte des controverses en cours :
 - L'ensemble des controverses sur les valeurs détenues en portefeuille est remonté et suivi chaque semaine ;
 - Sur de nouvelles sociétés étudiées et en plus de la note quantitative, les controverses sont analysées sur les trois dernières années ;
 - Afin d'évaluer l'importance de la controverse, une procédure incluant une grille d'analyse précise a été mise en place ;
 - L'apparition d'une controverse ne change pas la notation quantitative de l'entreprise en cours d'année. Selon l'importance de la controverse, c'est le poids dans le portefeuille qui va être modifié jusqu'à une sortie éventuelle du portefeuille.
Cette démarche est détaillée dans notre politique de prévention et de vérification des controverses :
http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Politique_prevention_verif_controverses.pdf
- L'analyse des risques sectoriels spécifiques.
- Un dialogue avec les entreprises au cours d'entretiens menés avec les responsables RSE et les dirigeants des entreprises (au moins une fois par an pour les entreprises détenues en portefeuille), permettant d'approfondir les risques identifiés, de déceler les risques non identifiés au cours de la notation et de faire évoluer la stratégie de l'entreprise.
- Un dialogue thématique avec les entreprises ; chaque année, l'ensemble des entreprises détenues dans les portefeuilles sont interrogées sur une thématique ESG et climatique déterminée par l'équipe de gestion en début d'année.

- Un dialogue collectif par l'intermédiaire d'actions collectives avec d'autres investisseurs.

La méthodologie est appliquée de la même façon quel que soit le secteur d'activité, le pays, la zone géographique. En effet l'approche choisie étant une approche Best-in-class, les sociétés sont comparées entre elles à l'intérieur d'un même secteur, la pertinence ou non d'un indicateur l'est ainsi pour tout le secteur.

3- Gouvernance en matière d'investissement durable

a. Principes généraux

En tant que société engagée dans la gestion Value Responsable et pionnier de l'ESG depuis 2008, notre mission est double :

- Notre rôle d'investisseur est d'inciter les entreprises et les émetteurs à s'améliorer dans la durée sur les trois grands thèmes extra-financiers : Environnement / Social / Gouvernance, ainsi que sur la dynamique de lutte contre le changement climatique.
- Notre rôle d'acteur responsable est de nous appliquer ces objectifs à nous-mêmes.

En 2009, METROPOLE Gestion devient ainsi signataire des UNPRI, ce qui se traduit par l'engagement d'appliquer les principes ci-dessous :

1. Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.
2. Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
3. Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
4. Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
5. Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
6. Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

Afin de s'assurer de la bonne application de ces principes, METROPOLE Gestion réalise ponctuellement des questionnaires et rapports d'évaluation via la plateforme UNPRI.

Concrètement, METROPOLE Gestion s'est engagée sur des questions de société fondamentales telles que l'égalité Femmes-Hommes. Les efforts pour supprimer les inégalités dans ce domaine sont poursuivis en permanence. Pour illustrer ces efforts, nous pouvons noter que, au sein de notre structure, près de 60% des Managers sont des femmes et que l'équipe de Direction Générale est à 50% composée de femmes. L'entreprise est également vigilante au respect de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes à responsabilités et postes équivalents. Cette vigilance fait partie intégrante de la politique de rémunération de l'entreprise décrite ci-après.

b. Politique de rémunération

METROPOLE Gestion a établi une politique de rémunération, conformément à la réglementation, fondée sur des pratiques de rémunération compatibles avec une gestion saine et efficace qui n'encouragent pas une prise de risque inappropriée avec les profils de risque (y compris en matière de durabilité), le règlement ou les documents constitutifs des fonds gérés.

La politique s'applique à l'ensemble du personnel de METROPOLE Gestion. La rémunération du personnel de METROPOLE Gestion comporte une partie fixe, à laquelle peut s'ajouter une partie variable. La composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale, de sorte que la part variable constitue un complément optionnel. La part variable est attribuée exclusivement en numéraire, de façon discrétionnaire par la Direction Générale. Il n'y a pas de rémunération variable garantie ni de « welcome bonus ».

La politique de rémunération spécifie les règles applicables concernant la rémunération variable des catégories de personnel identifiées par la réglementation, à savoir les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risque dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société ou des fonds gérés. Par ailleurs, la société prend en compte la durabilité dans l'ensemble de son activité et reconnaît que chaque équipe contribue à la mise en œuvre de la stratégie globale de l'entreprise. L'ensemble du processus d'investissement intègre la prise en compte des risques de durabilité et pour les fonds concernés des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) depuis la pré-sélection des actifs composant les fonds ou mandats.

Un Comité de rémunération a été mis en place chez METROPOLE Gestion afin d'assister le Président Directeur Général dans la supervision de l'élaboration, le fonctionnement et l'évaluation de la politique globale de rémunération.

En 2021, le Comité de rémunération était composé de quatre membres, dont :

- Deux membres externes parmi lesquels le Président du comité de rémunération qui n'exerce aucune fonction exécutive au sein de la société ;
- Le Président Directeur Général de la société qui n'intervient pas dans la gestion des opérations ;
- Le Directeur Général délégué.

Ce comité se réunit une fois par an après la clôture de l'exercice concerné.

c. Dispositif de contrôle

Dans son contrôle de la bonne application de la stratégie ESG, l'équipe Conformité et Contrôle permanent vérifie l'ensemble des aspects de la démarche Value Responsable. Ainsi l'équipe :

- Contrôle le respect du processus de l'analyse ESG des sociétés (notation selon les 4 piliers) ;
- Contrôle le respect de la politique d'exclusion sectorielle ;
- Contrôle l'éligibilité des titres en portefeuille selon leur note ESG ;
- Contrôle l'engagement d'amélioration de la note du portefeuille par rapport à l'univers d'investissement ;
- Contrôle l'exercice des droits de vote des titres détenus en portefeuille conformément à la politique de vote établie par la société de gestion.

Une politique de contrôle encadre les thématiques ESG sous le titre : « Intégration des critères ESG dans les processus de gestion des risques et contrôle interne » publiée sur notre site internet :

http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Integration_des_criteres_ESG.pdf

Les contrôles de conformité des portefeuilles en matière de règles ESG sont réalisés au fil de l'eau avant chaque transaction (pré-trade) et quotidiennement en post-trade :

Les contrôles pré-trade :

- Contrôle des investissements autorisés en fonction de la politique d'exclusion thématique ;
- Contrôle des investissements autorisés en fonction de la notation ESG des titres (pour les portefeuilles qui imposent des limites) : critère de sélectivité défini dans notre politique ESG et dans les prospectus respectifs des fonds ;
- Contrôle des investissements autorisés en fonction de la notation ESG du portefeuille (pour les portefeuilles qui imposent des limites) : critère d'amélioration de la note.

Les contrôles post-trade :

- Contrôles des investissements autorisés en fonction de la note ESG des titres, notamment en cas de dégradation de la note (pour les portefeuilles qui imposent une limite) : critère de sélectivité ;
- Calcul et contrôle de la notation ESG du portefeuille (pour les portefeuilles qui imposent des limites) : critère d'amélioration de la note.

Les contrôles du respect des engagements de METROPOLE Gestion au regard de la prise en compte des critères ESG se font à une fréquence annuelle et incluent les suivants :

- Exercice des droits de vote ;
- Entretiens avec les émetteurs sur la thématique ESG ;
- Prise en compte des controverses ;
- Information ESG aux porteurs (site web, reporting périodique) ;
- Publication des documents obligatoires (Rapport d'engagement, Code de transparence).

4- Notre stratégie d'engagement auprès des émetteurs

a. Objet et enjeux de notre politique d'engagement

L'objet de cette politique d'engagement est d'inciter les sociétés à s'améliorer dans la durée sur les trois grands thèmes extra-financiers : Environnement / Social / Gouvernance.

En tant que société engagée dans la gestion Value Responsable et pionnier de l'ESG depuis 2008, METROPOLE Gestion attache une importance fondamentale à la prise en compte et au respect des critères ESG par les émetteurs et les entreprises.

Pour cela, METROPOLE Gestion adopte une démarche d'engagement vis-à-vis des investisseurs qu'elle représente.

Cet engagement, formalisé au travers de la présente politique, est effectué :

- Par l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille dans le cadre d'une politique de vote : http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Politique_de_vote.pdf ;
- Par un dialogue direct, thématique ou collectif avec les émetteurs comme moyen de déceler les risques ESG et de faire évoluer la stratégie des entreprises analysées.

Nous sommes convaincus que l'engagement auprès des entreprises favorise la création de valeur sur le long-terme, qui bénéficie non seulement aux actionnaires mais à l'ensemble des partie-prenantes (clients, fournisseurs...).

En effet, la création de valeur est d'autant plus importante lorsqu'elle est innovante, qu'elle offre aux apporteurs de capitaux un rendement équitable et qu'elle a une utilité sociale.

Les investisseurs sont donc encouragés à rechercher des entreprises dont les modèles économiques favorisent une croissance durable et un partage équitable de la valeur.

b. Les formes de notre engagement

METROPOLE Gestion agit auprès des entreprises dans lesquelles elle investit lorsqu'elle identifie des risques ESG ou des opportunités d'amélioration.

Concrètement cet engagement peut prendre trois formes : engagement individuel, engagement thématique et/ou engagement collectif.

L'engagement individuel porte sur les actions menées directement par METROPOLE Gestion par le dialogue avec les entreprises et l'exercice des droits de vote sur les résolutions ESG.

L'engagement thématique est issu d'une réflexion, menée et revue chaque année en interne, sur des thèmes bien précis.

L'engagement collectif est réalisé conjointement / de concert au travers de groupes ou associations d'investisseurs, en vue de renforcer l'influence sur les entreprises. METROPOLE Gestion se réserve la possibilité de participer à des actions collectives concernant des sujets ESG chaque fois qu'elle l'estime nécessaire, dans l'intérêt des investisseurs et partie-prenantes. En tant que signataire du Carbon Disclosure Project, METROPOLE Gestion s'est associée à la « Non-Disclosure Campaign », campagne d'engagement collectif qui cible les entreprises ne répondant pas aux demandes d'informations du CDP. Cet engagement a pour objectif d'améliorer la transparence des informations liées au changement climatique communiquées par les entreprises. De plus, METROPOLE Gestion s'est associée à la « CDP SBT campaign », campagne demandant aux entreprises qu'elles adoptent des objectifs de réduction de leurs émissions de CO2 validés par le SBTi (Science Based Targets initiative).

c. Mise en œuvre

METROPOLE Gestion met en œuvre son engagement à travers l'exercice des droits de vote sur des thèmes ESG, conformément à sa politique de vote.

METROPOLE Gestion a mis en place une organisation qui coordonne toutes les informations nécessaires à l'exercice des droits de votes attachés aux titres détenus par les portefeuilles dont elle assure l'exercice des droits de vote.

Par principe, METROPOLE Gestion aborde de manière favorable les résolutions proposées au vote portant sur des problématiques ESG.

Chaque fois qu'elle l'estime nécessaire, METROPOLE Gestion se réserve le droit de poser des questions aux entreprises, de refuser des résolutions ou de soutenir des résolutions externes.

Nous menons aussi des actions d'engagement en amont des assemblées générales de manière à aborder, voire à influencer, le contenu des résolutions proposées à l'ordre du jour afin de nous assurer qu'il est aligné sur les intérêts des actionnaires minoritaires et conforme à nos principes de gouvernance.

METROPOLE Gestion aborde, lors de ses comités de gestion hebdomadaires, les questions relatives à l'exercice des droits de vote et analyse notamment les sujets ESG.

METROPOLE Gestion met en œuvre son engagement à travers un dialogue avec les entreprises au cours d'entretiens menés avec les responsables RSE et les dirigeants.

Dans le cadre de son processus de gestion Value Responsable, METROPOLE Gestion réalise plusieurs centaines de visites de sociétés par an. Les entretiens ont lieu à minima une fois par an et en moyenne trois par an pour les entreprises détenues en portefeuille.

Le dialogue permet de bien comprendre les enjeux ESG au niveau de l'entreprise, d'approfondir les risques identifiés, de déceler des risques non identifiés au cours de la notation ESG, d'identifier les opportunités liées aux enjeux ESG et de faire évoluer la stratégie de l'entreprise.

Dans le cadre de ce dialogue, METROPOLE Gestion incite les sociétés à faire preuve de transparence en matière ESG, par exemple en publiant leur stratégie ESG, leurs politiques et leurs résultats.

De plus, en cas de controverse significative, de risque ESG avéré, d'une absence ou insuffisance d'amélioration notable au sein de l'entreprise analysée, l'équipe de gestion peut prendre la décision de réduire ou de liquider sa position selon le processus décrit dans notre politique de prévention et de vérification des controverses.

Politique de prévention et de vérification des controverses :

http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Politique_prevention_verif_controverses.pdf

La politique d'engagement de METROPOLE Gestion est disponible sur son site internet et couvre l'ensemble de ses investissements en actions européennes :

http://doc.metropolegestion.fr/pdf/MG_Politique_d'engagement_fr.pdf

Nous publions annuellement un rapport d'engagement également disponible sur notre site internet :

http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Rapport_d_engagement.pdf

5- Informations relatives à la Taxonomie européenne

La Taxonomie européenne décrite dans le règlement UE 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 établit un système de classification commun à l'Union européenne permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables en matière environnementale afin d'accélérer la transition écologique.

La Taxonomie identifie ces activités en fonction de leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines
- Transition vers une économie circulaire
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

La réglementation distingue les activités éligibles à la Taxonomie et, parmi celles-ci, les activités qui sont alignées, c'est-à-dire celles qui apportent une contribution significative aux objectifs environnementaux définis. Pour être considérée comme durable (alignée à la Taxonomie), une activité économique doit démontrer qu'elle contribue manière substantielle à la réalisation d'un ou plusieurs des six objectifs, tout en ne nuisant à aucun des autres objectifs (principe dit DNSH, « Do Not Significantly Harm »). Elle doit également respecter des garanties minimales en matière sociale, de gouvernance et de droits humains.

Au jour de la rédaction de ce rapport, METROPOLE Gestion n'est pas en mesure d'évaluer le degré d'alignement de ses investissements à la Taxonomie européenne en l'absence de données réelles disponibles.

6- L'alignement sur la trajectoire 2° de l'Accord de Paris

Dans le cadre de l'intégration de METROPOLE Gestion au sein du groupe ODDO BHF Asset Management, nous sommes actuellement dans un processus de refonte de notre stratégie climat afin d'y faire figurer davantage d'indicateurs quantitatifs d'alignement sur une trajectoire 2°C en ligne avec l'Accord de Paris et la stratégie bas-carbone européenne.

Notre stratégie en matière d'alignement 2°C couvre l'ensemble des encours actions gérés par METROPOLE Gestion. Elle diffère de celles de nombreux investisseurs dans la mesure où elle ne repose pas sur l'exclusion systématique des entreprises les plus émettrices de CO₂. Nous considérons au contraire que notre rôle d'investisseur responsable consiste à nous engager auprès des sociétés afin de les inciter à faire de l'alignement sur la trajectoire 2°C une priorité, à plus forte raison pour les sociétés opérant dans des industries émettrices. Cet accompagnement nous semble être nécessaire afin d'engager la transformation des industries dans leur ensemble plutôt que de les scinder entre les sociétés « vertueuses » et les sociétés « sales ».

Si notre approche valorise une démarche d'amélioration des pratiques des entreprises, nous excluons cependant celles qui se situent au-delà de certains seuils dans les domaines de la production de charbon thermique, de l'exploitation de pétrole et gaz non conventionnels, de la production de tabac, du respect des normes internationales sur les armes controversées et des pressions exercées sur la biodiversité. Pour plus de renseignements sur notre politique d'exclusion, voir http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Politique_d_exclusion_sectorielle.pdf. En ce qui concerne le charbon thermique, nous nous plaçons dans une perspective de sortie progressive avec une sortie totale à horizon 2030, en ligne avec la stratégie du groupe ODDO BHF Asset Management.

Notre stratégie se fonde en premier lieu sur notre modèle de notation interne qui intègre de nombreux critères relatifs à la réduction des émissions de CO₂ des entreprises. Ces indicateurs reposent sur des données réelles importées de la base de données extra-financières Eikon de Refinitiv :

- Niveau des émissions de CO₂ et de tout autre gaz toxique, politiques de réduction de ces émissions, objectifs de réduction des émissions.
- Gouvernance environnementale déployée, système de management environnemental, certifications.
- Implication des parties prenantes internes et externes : formation des équipes, intégration de la chaîne de valeur, sélection des fournisseurs.

Il convient de rappeler que les sociétés qui affichent des notations ESG trop faibles ou qui ne s'inscrivent pas dans une démarche d'amélioration tangible sont exclues des portefeuilles. Cela n'a pas induit de modification des portefeuilles en 2021.

Sur la base de ces indicateurs, le cœur de notre approche Best-in-class / Best effort repose sur l'engagement auprès des émetteurs, notamment via un dialogue direct avec eux. Nous utilisons tout d'abord les performances affichées par les entreprises pour les encourager à poursuivre les efforts entrepris et à prendre de nouvelles initiatives dans les domaines où elles se révèlent déficientes. Ce dialogue permet également d'ajouter une dimension qualitative à notre analyse. La finalité de ce dialogue est de les inciter à accentuer leurs efforts dans la prise en compte des risques et opportunités liés au changement climatique de manière à ce qu'elles s'alignent sur la trajectoire 2°C de l'Accord de Paris.

Notre engagement collectif s'inscrit également dans notre stratégie climat et vise directement à inciter les entreprises à s'inscrire dans la trajectoire 2°C de l'accord de Paris :

- En tant que signataire du CDP, METROPOLE Gestion participe chaque année à la « Disclosure Campaign » qui cible les entreprises qui ne divulguent pas un niveau d'informations satisfaisant sur les problématiques de changement climatique, de protection des forêts et de préservation de l'eau. Nous participons également depuis plusieurs années à la campagne « CDP Science Based Targets Campaign » qui exige des entreprises qu'elles se fixent des objectifs validés scientifiquement d'alignement sur une trajectoire de réduction des émissions de CO2 compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris.
- Nous sommes également engagés au sein du Climate Action 100+ dans un dialogue collectif auprès de la société HeidelbergCement afin de l'accompagner dans son processus de décarbonation et l'atteinte de son objectif de neutralité carbone à horizon 2050. Le groupe cimentier allemand figurant parmi les leaders mondiaux de son industrie, il contribue à déterminer les standards de l'industrie afin de s'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris.

En outre, nous avons concentré notre engagement thématique des deux dernières années sur les enjeux de réduction des émissions de CO2 et l'alignement sur la trajectoire 2°C de l'Accord de Paris :

- En 2021, nous nous sommes penchés sur le thème du « Financement de la Transition Energétique » en interrogeant de manière précise l'ensemble des banques détenues en portefeuille afin de comprendre leur stratégie d'alignement de leurs activités sur la trajectoire de l'Accord de Paris.
- En 2020, nous avons interrogé l'ensemble des sociétés en portefeuille sur leur prise en compte des recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) afin de les sensibiliser davantage à l'urgence des enjeux liés aux risques climatiques.

Les résultats de ces engagements sont consultables dans notre Rapport d'engagement (http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Rapport_d_engagement.pdf).

Nous communiquons également de manière périodique l'empreinte carbone des portefeuilles exprimée en intensité carbone, soit le niveau des émissions rapporté au chiffre d'affaires des entreprises. Les émissions retenues à ce jour sont les émissions de scope 1 et 2 dans la mesure où les émissions de scope 3 sont encore très largement incomplètes et peu fiables. Au 31 décembre 2021, l'empreinte carbone consolidée des portefeuilles actions gérés par METROPOLE Gestion était de 338 tonnes de CO2/million d'euros de chiffre d'affaires.

Nous entendons consolider notre approche en l'étoffant d'indicateurs quantitatifs plus précis qui nous permettront de suivre les améliorations et de fixer des objectifs. Les mesures comme les projections de températures des portefeuilles gérés sont une piste mais les méthodologies proposées par les différents prestataires sont encore largement incomplètes. Il convient donc pour y parvenir de contourner les écueils méthodologiques nés de l'absence de données homogènes ou suffisamment fiables.

7- La stratégie de préservation de la biodiversité

a. La perte de la biodiversité est un risque systémique

La diversité biologique est essentielle pour assurer la préservation des services écosystémiques – approvisionnement en nourriture, filtration de l'eau et de l'air, stockage du carbone, etc.– primordiaux pour notre bien-être, le développement et la croissance économique.

La destruction des écosystèmes est un phénomène dramatique qui va en s'accroissant : 25% de l'ensemble des espèces d'animaux et de plantes connus (soit environ un million d'espèces) est

aujourd'hui menacé d'extinction selon l'IPBES¹, tandis qu'un rapport de WWF² a permis de constater une chute moyenne de 68% des populations d'espèces vertébrées dans le monde entre 1970 et 2016. Les causes anthropiques de cette « 6e extinction de masse » sont amplement connues et documentées : artificialisation des sols (il est estimé que 75% des terres libres de glace et 66% de l'environnement marin ont été considérablement modifié par les activités humaines³), surexploitation des ressources, changement climatique, pollution et espèces invasives.

La perte de résilience des écosystèmes pose également un risque indirect majeur car elle est un facteur d'aggravation de la crise climatique, puisque les écosystèmes naturels (océans, sols, forêts) constituent des puits de carbone importants qui séquestrent environ 60% des émissions anthropiques mondiales de GES⁴ ; leur destruction sape cette propriété et accélère la crise climatique, selon une boucle de rétroaction particulièrement difficile à endiguer.

La dégradation massive de la quantité, de la qualité et de la résilience des services écosystémiques partout dans le monde pose un risque économique systémique de premier plan : la valeur économique de la biodiversité (via les services écosystémiques) est estimée à 150 000 milliards de dollars par an, soit environ deux fois le PIB mondial⁵. Les chercheurs soulignent la forte dépendance mondiale des économies au capital naturel, notamment dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, où l'effondrement de la biodiversité menace l'atteinte des objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies : jusqu'à 50 % du PIB mondial serait directement dépendent des services écosystémiques et vulnérable à leur perte.⁶

D'après la Banque Mondiale⁷, l'économie mondiale pourrait perdre 2 700 milliards de dollars par an d'ici 2030 si les pays continuent de détruire la biodiversité. Elle a également averti que les économies continuaient de sous-estimer la valeur des services rendus par la nature dans leurs prévisions économiques. Le rapport a mis en lumière la contraction potentielle du PIB réel à la suite d'un effondrement des services écosystémiques : 9.7 % par an pour l'Afrique subsaharienne et 6.5 % pour l'Asie du Sud. Au contraire, la coopération entre les États et la réduction de la conversion des espaces naturels pourrait conduire à une augmentation générale du PIB réel mondial en 2030 estimée entre 50 et 150 milliards de dollars, tandis qu'un tiers des réductions nettes d'émissions de GES nécessaires pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris pourrait provenir de "solutions fondées sur la nature" (*Nature Based Solutions*).⁸

Les investisseurs ont un rôle majeur à jouer dans la redistribution des flux financiers, alors qu'il est estimé que les activités de quatre grandes chaînes de valeur - alimentation, énergie, infrastructures et mode - sont à l'origine de plus de 90 % de la pression exercée par l'homme sur la biodiversité⁹ et que les investissements financiers actuels dans la préservation de la biodiversité sont dix fois inférieurs à ce qui est nécessaire.¹⁰ Il est par conséquent essentiel de développer des méthodologies et des indicateurs clés de performance pour évaluer l'empreinte des entreprises sur la nature, mais également pour identifier celles capables d'apporter des solutions à la crise mondiale de la biodiversité en soutenant une transition écologique.

¹ IPBES, *Global assessment report on biodiversity and ecosystem services*, 2019

² WWF, *Living Planet Report*, 2020

³ World Bank Group, *The Economic Case for Nature – A global Earth-economy model to assess development policy pathways*, 2021

⁴ World Economic Forum, *Nature Risk Rising: why the crisis engulfing nature matters for Business and the Economy*, 2020

⁵ Boston Consulting Group, *The Biodiversity Crisis is a Business Crisis*, 2021

⁶ World Economic Forum, *Nature Risk Rising: why the crisis engulfing nature matters for Business and the Economy*, 2020

⁷ World Bank Group (2021) „The Economic Case for Nature : A Global Earth-Economy Model to Assess Development Policy Pathways”

b. Notre approche

Afin de mieux gérer notre exposition aux risques liés à la biodiversité et contribuer aux objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique, nous avons adopté deux listes d'exclusion : la première repose sur les pratiques environnementales non durables dans le secteur de l'huile de palme et la seconde se concentre sur les entreprises très controversées dans le domaine environnemental et dont les impacts négatifs sont élevés. Ces exclusions se fondent donc essentiellement sur des controverses recueillies auprès de nombreuses sources (communiqués des entreprises, presse, ONG, Refinitiv...). L'analyse des controverses environnementales permet un suivi des impacts négatifs d'une entreprise sur l'environnement en évaluant l'utilisation des sols et la perte de biodiversité, le stress hydrique et les déversements toxiques.

De plus amples informations sur ces exclusions sont disponibles dans notre politique d'exclusion : http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Politique_d_exclusion_sectorielle.pdf

En outre, notre modèle de notation ESG intègre des critères permettant d'appréhender le degré d'exposition de nos investissements à des risques associés à un effondrement des écosystèmes, ainsi que la matérialité de l'impact des activités des entreprises sur la biodiversité. Le pilier environnemental du modèle prend ainsi déjà plusieurs dimensions liées au capital naturel en compte, en utilisant des données réelles importées de notre fournisseur de données extra-financières Refinitiv. Nous sommes particulièrement attentifs aux performances relatives des entreprises au sein de leur secteur afin de nous concentrer sur les comportements les plus vertueux. Les principaux indicateurs que nous recueillons portent sur les piliers des écosystèmes accueillant la biodiversité :

- L'eau : niveau de la consommation d'eau, mise en place d'une politique et d'objectifs de limitation de la consommation d'eau, quantité de produits polluants rejetés dans l'eau, quantité d'eau recyclée...
- La terre : mise en place d'initiatives de protection des terres arables ou à vocation extractives, certification pour l'exploitation des forêts, approvisionnement du bois...
- L'air : niveau des émissions de CO2 et autres gaz toxiques (Nox, SOx, Composants volatils organiques), politiques et objectifs de réduction des rejets toxiques dans l'air...
- Les déchets : volumes de déchets émis et politiques de réduction de production de déchets, politiques et initiatives en matière de recyclage...

S'agissant des indicateurs de biodiversité, le cadre méthodologique pour évaluer l'impact de l'activité des entreprises étant encore mal défini, nous l'abordons en évaluant :

- La transparence des entreprises quant à leur impact sur la biodiversité. Disposer d'une information claire de la part des émetteurs constitue en effet le premier pas vers la prise en compte et l'évaluation de l'impact de leur activité sur la biodiversité.
- La prise en compte par les émetteurs de l'impact sur la biodiversité de leurs décisions d'investissements.

Sur la base de ces indicateurs, le cœur de notre approche Best-in-class / Best effort repose sur l'engagement auprès des émetteurs, notamment via un dialogue direct avec eux. Nous utilisons les performances affichées par les entreprises pour les encourager à poursuivre les efforts entrepris et à prendre de nouvelles initiatives dans les domaines où elles se révèlent déficientes. La finalité de ce dialogue est de les inciter à améliorer leurs pratiques afin de réduire les pressions qu'elles exercent sur l'environnement en général et la biodiversité en particulier.

Pour plus d'informations sur notre engagement auprès des émetteurs et ses différentes formes, voir Section 4 « Notre stratégie d'engagement auprès des émetteurs ».

c. Nos engagements

Notre engagement auprès des entreprises va au-delà du dialogue décrit plus haut et nous nous associons à d'autres investisseurs dans le cadre de plusieurs initiatives afin d'inciter les sociétés à divulguer davantage d'informations et améliorer leurs performances en matière de préservation de la biodiversité et des écosystèmes dans lesquels elle se développe.

METROPOLE Gestion est ainsi signataire du CDP. Dans ce cadre, nous participons chaque année à la « Disclosure Campaign », qui cible les entreprises qui ne divulguent pas un niveau d'informations satisfaisant sur les problématiques de changement climatique, de protection des forêts et de préservation de l'eau. Nous participons également depuis plusieurs années à la campagne « CDP Science Based Targets Campaign » qui exige des entreprises qu'elles se fixent des objectifs validés scientifiquement d'alignement sur une trajectoire de réduction des émissions de CO2. Ces engagements visent à préserver des environnements favorables au développement de la biodiversité.

Nous sommes également engagés au sein du Climate Action 100+ dans un dialogue collectif auprès de la société HeidelbergCement afin de l'accompagner dans son processus de décarbonation et l'atteinte de son objectif de neutralité carbone à horizon 2050. Le groupe cimentier allemand figurant parmi les leaders mondiaux de son industrie, il contribue à déterminer les futurs standards d'une industrie dont l'impact sur la biodiversité est significatif. Notre action auprès de lui a donc une portée plus large et contribue indirectement à la réduction des pressions exercées par l'industrie cimentière sur la biodiversité.

Enfin, le groupe ODDO BHF Asset Management SAS, qui détient METROPOLE Gestion depuis 2021, a décidé d'être plus actif dans le domaine de la biodiversité à la suite de la montée en puissance d'initiatives européennes et mondiales auxquelles ont participé un large éventail d'acteurs financiers. En 2021, ODDO BHF Asset Management est devenu signataire du *Finance for Biodiversity Pledge* et membre de la *Foundation Finance for Biodiversity*.



Le Finance for Biodiversity Pledge a été lancé le 25 septembre 2020 et compte aujourd'hui 98 établissements financiers représentant 13 900 milliards d'euros d'actifs parmi ses signataires. Son objectif est de protéger et de rétablir la biodiversité grâce aux activités de financement et d'investissement. Il englobe différentes actions qui seront menées au plus tard d'ici 2024 :

- Collaboration et partage de connaissances sur les questions complexes autour de la biodiversité ;
- Engagement auprès des entreprises afin de réduire leur empreinte négative sur les espaces naturels ;
- Évaluation des impacts des activités de financement et d'investissement ;
- Détermination d'objectifs afin d'augmenter les impacts positifs significatifs et de réduire les impacts négatifs significatifs sur la biodiversité ;
- Communication publique sur l'engagement des établissements financiers par rapport à leur contribution aux objectifs mondiaux en matière de biodiversité.

ODDO BHF Asset Management est actif au sein de la plateforme *Finance for Biodiversity* et participe régulièrement à des initiatives d'engagement, en coordination avec les autres signataires de l'initiative, auprès d'entreprises présentant des risques majeurs liés à la biodiversité dans leur chaîne de valeur afin de les inciter à déterminer des objectifs contraignants permettant de limiter significativement les impacts négatifs liés à leur activité sur les écosystèmes.

ODDO BHF Asset Management est par ailleurs membre de l'*Investor Policy Dialogue on Deforestation Initiative* (IPDD), une coalition d'investisseurs soutenue par le Forum Economique Mondial et les PRI

lancée en juillet 2020 et qui vise à s'engager auprès des pouvoirs publics, notamment au Brésil et en Indonésie, sur la question de la déforestation.

ODDO BHF Asset Management suit également de près les initiatives les plus structurantes en matière de construction d'un cadre méthodologique commun et d'outils de mesure et de suivi des indicateurs liés à la biodiversité. Le groupe est ainsi membre du Partnership for *Biodiversity Accounting Financials* (PBAF), qui travaille à l'établissement d'un standard méthodologique pour permettre aux institutions financières d'évaluer le degré de dépendance et l'impact de leurs investissements sur la biodiversité. ODDO BHF Asset Management soutient également le travail de la *Taskforce on Nature-related Financial Disclosures* (TNFD), qui développe un socle commun de communication pour les risques liés à la biodiversité.

METROPOLE Gestion étudie actuellement l'opportunité de devenir également signataire de ces initiatives mais se conforme d'ores et déjà à l'ensemble des standards en vigueur au sein du groupe ODDO BHF Asset Management.

d. Les prochaines étapes

En tant qu'investisseur responsable, il est de notre devoir fiduciaire envers nos clients d'appréhender le plus finement possible l'impact de nos investissements sur les écosystèmes ainsi que notre exposition à des risques financiers liés à l'effondrement de la biodiversité. Au-delà des risques, nous avons besoin d'investir dans des entreprises qui comprennent leur dépendance à l'égard des espaces naturels et des services écosystémiques, qui adoptent des cadres de gouvernance efficaces pour limiter leur empreinte négative sur l'environnement, mais qui mènent également des actions pour contribuer positivement à la protection de la biodiversité. Nous estimons que la mise à jour de la directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) incitera les entreprises de l'Union européenne à accorder davantage d'importance à leur empreinte sur la biodiversité et aux actions qu'elles mènent pour protéger l'environnement.

Afin de mettre en place une stratégie ambitieuse en matière de réduction des principales pressions et impacts négatifs de notre activité sur la biodiversité, de respect des objectifs fixés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et de nous conformer aux engagements pris par ODDO BHF Asset Management dans le cadre du *Finance for Biodiversity Pledge*, il était nécessaire de renforcer notre approche en nous dotant de nouveaux indicateurs permettant de mesurer l'empreinte biodiversité de nos investissements. Le partenariat signé en mai 2022 par ODDO BHF Asset Management avec le fournisseur de données extra-financières Carbon4 Finance nous permettra d'améliorer notre méthodologie au moyen de mesures quantitatives. En partenariat avec CDC Biodiversité, spécialiste de la mesure de « l'empreinte biodiversité » des activités des entreprises, Carbon4 Finance a développé l'outil BIA-GBS en 2021, qui repose sur une mesure de l'abondance moyenne des espèces (*Mean Species Abundance*, ou MSA) au sein d'un écosystème.

L'abondance moyenne des espèces (*Mean Species Abundance*, ou MSA) est une mesure exprimée en % décrivant l'état des écosystèmes : 100% représentant un écosystème naturel vierge et 0% une zone complètement artificialisée. L'indicateur MSA.m2 correspond à l'application du MSA à une surface donnée. L'indicateur fourni par Carbon4 Finance et CDC Biodiversité permet le calcul d'impact sur deux environnements, terrestre et aquatique, ainsi que sur deux dimensions, statique et dynamique. Au niveau des activités d'une entreprise, il nous permet donc d'estimer l'impact en prenant en compte l'intégralité de sa chaîne de valeur (scope 1, 2 et 3).

Ce nouvel outil nous permettra dans les prochains mois de mesurer le risque de transition écologique à l'échelle d'une entreprise ou d'un portefeuille et ainsi de fixer des objectifs de minimisation de ce risque, de communiquer de manière harmonisée sur les impacts sur la biodiversité pour l'intégralité de nos stratégies d'investissement et facilitera nos activités d'engagement auprès des entreprises en nous dotant de données fiables et comparables.

8- Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Conformément au règlement européen SFDR UE 2019/2008 du 27 novembre 2019, METROPOLE Gestion dispose d'une politique de gestion des risques de durabilité et d'évaluation des principales incidences négatives dans le processus de prise de décisions d'investissement.

Par « risque en matière de durabilité », la législation entend « un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement ».

La politique peut être consultée librement sur notre site internet :

http://doc.metropolegestion.fr/pdf/politique_de_gestion_des_risques_de_durabilit%C3%A9_FR.pdf

Cette politique concerne tous les compartiments de la SICAV ODDO BHF, selon la classification SFDR de chaque compartiment :

Les compartiments METROPOLE Sélection, METROPOLE Euro SRI et METROPOLE Small Cap Value relèvent des produits promouvant les caractéristiques environnementales et/ou sociales conformément à l'article 8 du règlement SFDR. Les compartiments METROPOLE Frontière Europe, METROPOLE Corporate Bonds et METROPOLE Convertibles relèvent des produits qui prennent en compte des critères ESG sans en faire la promotion conformément à l'article 6 du règlement SFDR. Les compartiments METROPOLE Corporate Bonds et METROPOLE Convertibles ont été fermés le 8 avril 2022.

a. L'identification des risques de durabilité

Les risques de durabilité sont détectés au travers de notre modèle quantitatif d'analyse ESG décrit précédemment qui est complété par la prise en compte des controverses, des risques sectoriels spécifiques et un dialogue constant avec les entreprises.

METROPOLE Gestion a dès 2009 souhaité établir un socle méthodologique indépendant des grandes agences de notation ESG en établissant une collaboration académique avec l'Université Clermont Auvergne afin d'établir une notation des entreprises dont nous maîtrisons l'ensemble de la construction et ainsi propre à METROPOLE Gestion.

L'architecture du système de notation repose sur un référentiel organisé en 4 piliers orthogonaux : Environnement, Social, Gouvernance et Parties prenantes.

Au total 150 indicateurs sont pris en compte et répartis entre les quatre piliers d'analyse.

Ces indicateurs couvrent les 14 indicateurs obligatoires listés dans les spécifications techniques de l'article 6 de la réglementation SFDR ainsi qu'au moins un des indicateurs additionnels requis relatifs aux objectifs climatiques et autres thématiques environnementales et ceux de la thématique sociale, emploi, le respect des droits humains, anti-corruption et anti-fraude des tableaux 2 et 3 de ladite réglementation.

Notre méthodologie vise à sélectionner les meilleures sociétés européennes dans leur secteur sur les critères ESG (approche Best-in-class) ou qui ont une forte espérance de développement sur ces enjeux (approche Best effort).

Les risques spécifiquement liés au changement climatiques sont évalués selon une approche quantitative et qualitative.

Un ensemble d'indicateurs relatifs au changement climatique est pris en compte dans notre modèle propriétaire dont les principes sont décrits au paragraphe précédent. 35 indicateurs sur 150, soit plus de 20% des indicateurs que nous suivons répondent à des critères relatifs au changement climatique

et sont répartis dans les 4 piliers d'analyse. Ils sont partie intégrante de la notation ESG telle que décrite précédemment et couvrent au moins un des indicateurs de durabilité repris dans les normes techniques réglementaires de la réglementation SFDR relatives au climat et à l'environnement.

Nous établissons en outre une notation spécifique des performances liées à la gestion des risques climatiques, permettant de classer les entreprises en conséquence. Nous calculons ainsi un « score de risques climat » pour chaque entreprise qui prend en compte les risques physiques et les risques de transition auxquels font face les entreprises ainsi que leur alignement avec la trajectoire 2° des Accords de Paris. Ce score compte 22 sous-indicateurs classés en percentiles, qui sont ensuite équipondérés.

Cette approche quantitative est complétée par une approche qualitative pour chaque entreprise au cours d'entretiens menés en direct avec elles.

Ils se répartissent dans les thématiques suivantes :

- Risques physiques induits par le changement climatique ;
- Risques induits par la transition vers une économie bas-carbone ;
- Opportunité favorisant une économie bas-carbone ;
- Compatibilité trajectoire 2 degrés ;
- Conséquences des changements climatiques et des évènements météo extrêmes ;
- Évolution de la disponibilité des ressources « climatiquement » compatibles avec les objectifs ;
- Cohérence des dépenses d'investissement avec la stratégie bas-carbone ;
- Mesures d'émissions de GES.

Au-delà de l'intégration de critères dans les notations ESG, METROPOLE Gestion a mis en place un engagement thématique sur le thème du changement climatique. Dans le cadre de notre dialogue avec les émetteurs, nous interrogeons l'ensemble des sociétés détenues en portefeuille sur leur stratégie CO2 et évaluons leur conformité avec la trajectoire 2 degrés fixée lors de l'Accord de Paris sur le climat. Les résultats de cet engagement seront détaillés dans notre rapport d'engagement.

D'autre part, en tant que signataire du Carbon Disclosure Project, METROPOLE Gestion s'est associée à la « Non-Disclosure Campaign », campagne d'engagement collectif qui cible les entreprises ne répondant pas aux demandes d'informations du CDP. Cet engagement a pour objectif d'améliorer la transparence des informations liées au changement climatique communiquées par les entreprises. De plus en 2020, METROPOLE Gestion s'est associée à la « *CDP SBT campaign* », campagne demandant aux entreprises qu'elles adoptent des objectifs de réduction de leurs émissions de CO2 validés par le SBTi.

Enfin, nous calculons l'empreinte carbone de chaque entreprise et de chaque portefeuille notamment par l'intensité carbone (tonne équivalent CO2 par an et par million de chiffre d'affaires) mesurée par les émissions de CO2 pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires généré par les sociétés détenues. Les mesures fournies proviennent des données publiées par les sociétés ou à défaut reprennent des valeurs collectées par le CDP ; elles englobent les émissions de scope 1 et 2.

b. Prise en compte des résultats de la recherche ESG dans la construction du portefeuille

METROPOLE Gestion a mis en place dans sa gestion action, un seul processus global et intégré : la gestion Value Responsable. Le même processus de gestion est ainsi appliqué aux compartiments, METROPOLE Sélection, METROPOLE Euro SRI et METROPOLE Small Cap Value de la SICAV ainsi qu'aux fonds dédiés à certains investisseurs institutionnels (certains FIA/FIVG, Délégations de gestion financière ou mandats de gestion).

Notre objectif est d'encourager et d'inciter les entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients à mettre en place une croissance durable sur le long terme quel que soit leur secteur d'activité.

Notre univers d'investissement initial est constitué des entreprises européennes de plus de 100 millions d'euros de capitalisation boursière auquel nous retirons toutes les exclusions énumérées dans notre politique d'exclusion disponible sur notre site internet. Notre univers éligible constitue ainsi le point de départ de la construction de portefeuille.

Cet univers fait l'objet d'une seconde réduction fondée sur notre système de notation ESG Best-in-class / Best effort en privilégiant les entreprises les mieux notées dans leur secteur d'activité ou les entreprises mettant en place les efforts les plus importants en matière de transition vers les meilleures pratiques ESG, en éliminant les sociétés les plus mal notées, ainsi que sur l'existence de controverses en cours ou passées dont l'évaluation fait l'objet d'une politique de prévention et vérification disponible sur notre site internet. Cette approche limite les risques ESG éventuels mais permet aussi d'encourager les entreprises dans une mise en place accélérée de leur transformation vers une croissance durable ainsi que de saisir les opportunités nouvelles permises par ces transformations. Les contraintes de sélectivité mises en place en matière de notation ESG sont les suivantes :

- Les sociétés dont le rating est supérieur ou égal à BBB- peuvent être choisies sans condition de Best effort ;
- Les sociétés dont le rating est inférieur ou égal à BB+ peuvent être choisies sous condition d'une note Best effort +++ minimum ;
- Les sociétés de la catégorie CCC sont exclues.

Nous aboutissons ainsi à une réduction de l'univers d'investissement sur des critères de notation ESG.

De plus, un ensemble d'indicateurs relatifs au changement climatique est pris en compte dans notre modèle propriétaire de notation. Plus de 20% des indicateurs que nous suivons répondent à des critères relatifs au changement climatique et sont répartis dans les 4 piliers d'analyse. Ils sont partie intégrante de notre système de notation ESG.

L'analyse financière et la sélection de valeurs décotées par rapport à leur valeur industrielle constituent le troisième filtre qui conduit à nouveau à une réduction de l'univers.

Enfin les catalyseurs propres à réduire la décote de valorisation et les controverses ESG constituent le dernier filtre opéré dans la sélection de valeurs pouvant intégrer les portefeuilles.

L'univers d'investissement est ainsi déterminé mais peut évoluer au jour le jour en fonction des évolutions de valorisation sur les marchés et des transformations en matière d'ESG. L'équipe de gestion procède régulièrement à l'ajustement de l'univers investissable.

La construction du portefeuille est menée dans le cadre d'une décision collégiale de l'équipe de gestion en pondérant chaque titre en fonction de la décote du titre, de la qualité de son bilan et de ses qualités ESG. L'équipe de gestion adopte enfin une stricte discipline de vente en cas d'atteinte des objectifs de valorisation ou en cas de dégradation des qualités de l'entreprise en matière d'ESG ou de controverse majeure.

c. Politique d'exclusion de METROPOLE Gestion

Dans le cadre de ses activités d'investissement, l'ensemble des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies est pris en compte. Certains de ces objectifs sont en outre matérialisés par la mise en place d'une politique d'exclusion sectorielle.

Cette politique d'exclusion sectorielle, indissociable de notre engagement ESG, met l'accent sur les principes de respect de la personne humaine et de l'environnement. En ce qui concerne le charbon thermique, nous nous plaçons dans une perspective de sortie progressive avec une sortie totale à horizon 2030, en ligne avec la stratégie du groupe ODDO BHF Asset Management.

Dans le cadre du rapprochement entre METROPOLE Gestion et le groupe ODDO BHF intervenu en 2021, METROPOLE Gestion a adopté le socle commun d'exclusion du groupe ODDO BHF Asset Management qui peut être consulté sur notre site internet :

http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Politique_d_exclusion_sectorielle.pdf

Les listes de sociétés concernées sont définies par l'équipe de Gestion, le respect de ces exclusions est contrôlé par l'équipe Conformité et Contrôle permanent (*cf. 5. Contrôle des listes d'exclusion*). Les exclusions sont valables pour l'ensemble des classes d'actifs (actions, obligations et exposition via des produits dérivés).

d. Gestion des controverses

Chaque semaine, les controverses apparues sur les sociétés détenues en portefeuille sont extraites de la base de données ESG d'Eikon de Refinitiv (ex Thomson Reuters) puis analysées par l'équipe de gestion (lors du comité de gestion) qui en apprécie la pertinence et décide des éventuelles suites à donner.

Parmi les thèmes de controverses considérés comme majeurs, on trouve notamment, sans que cette liste soit exhaustive :

- Les collusions ;
- Les scandales sanitaires et environnementaux ;
- Les comportements contraires aux droits de l'homme ;
- Les scandales de corruption.

Les controverses considérées comme majeures entraînent le déclenchement de leur évaluation selon la grille d'analyse suivante :

	Thème	Note	Commentaire
Importance de la controverse	CEO ou CFO impliqué	/10	
	Touche le cœur de l'activité	/10	
	Image durablement endommagée	/10	
	Récidive	/10	
	Synthèse	/40	
Benchmarking	Exposition pays à risque	/10	
	Nombre de controverses sur les trois dernières années	/10	
	Organisation	/10	
	Synthèse	/30	
Actions de la société	Transparence	/10	
	Sanctions internes	/10	
	Réactivité face à la controverse	/10	
	Synthèse	/30	
Chiffrage	Amende potentielle	/10	
	Perte de parts de marchés	/10	
	Investissements nécessaires	/10	
	Accident à répercussions inchiffrables	/10	
	Synthèse	/40	
	Note globale	/140 (%)	

Chaque « thème » de la controverse se voit attribuer une note de 1 à 10 : 1 étant le plus risqué, 10 le moins risqué. La note obtenue (sur 140) est convertie en pourcentage pour obtenir la note finale.

Les controverses avec un niveau de risque très élevé ou élevé entraînent systématiquement un dialogue avec la société. Un suivi des controverses est assuré lors des entretiens ultérieurs consacrés aux thématiques ESG.

La note en pourcentage obtenue pour la controverse apparaissant sur une société détenue en portefeuille, se traduit par une décision de gestion conformément à l'échelle d'évaluation suivante :

Evaluation de la controverse	Niveau de risque associé	Décision de gestion
1-25%	Très élevé	Cession de la position dans les 30 jours suivant l'évaluation
26-50%	Elevé	Dialogue dans les 90 jours suivant l'évaluation
51-75%	Moyen	Mise sous surveillance
76-100%	Faible	RAS

Pour des sociétés qui feraient leur entrée en portefeuille, les controverses des trois dernières années sont examinées par l'équipe de gestion.

Si l'une d'entre elles ressort comme controverse majeure selon la grille d'analyse décrite précédemment, alors la controverse sera analysée à l'aune de son impact sur la gestion du portefeuille et les mesures adoptées par la société depuis pour palier au problème. La décision d'investir est prise en fonction de cette analyse ; et lorsque cette dernière n'est pas concluante, la société pourra être exclue de l'univers d'investissement du portefeuille ou sa pondération sera déterminée à la lumière des controverses analysées.

Pour plus de détail notre politique de prévention et de vérification des controverses est consultable sur notre site internet : http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Politique_prevention_verif_controverses.pdf

Les politiques et processus mis en place par METROPOLE Gestion tels que décrits ci-dessus visent à identifier les facteurs ESG qui peuvent présenter des opportunités mais aussi à identifier les risques de durabilité qui pourraient avoir une incidence négative sur les performances.

Dans le cadre du processus de gestion, l'équipe de gestion procède à une évaluation des principales incidences négatives en matière de durabilité des entreprises dans lesquelles elle investit, au niveau de la notation des entreprises, de la construction des portefeuilles, de la politique d'exclusion, de la gestion des controverses qui peuvent apparaître ainsi que dans le dialogue direct, thématique et collectif avec les entreprises.

Cette démarche globale permet d'atténuer ou d'éliminer les principales incidences négatives en matière de durabilité et dans le cadre de son dialogue direct et collectif avec les entreprises, METROPOLE Gestion peut les encourager à diminuer ces incidences.

METROPOLE Gestion publiera ainsi chaque année en plus des rapports qu'elle publie déjà, rapports sur l'exercice des droits de vote, rapports d'engagement, rapports d'impact, évaluation annuelle des UNPRI, tous disponibles sur notre site internet, des rapports d'évaluation sur les principales incidences négatives en matière de durabilité susceptibles d'affecter les performances des fonds.